

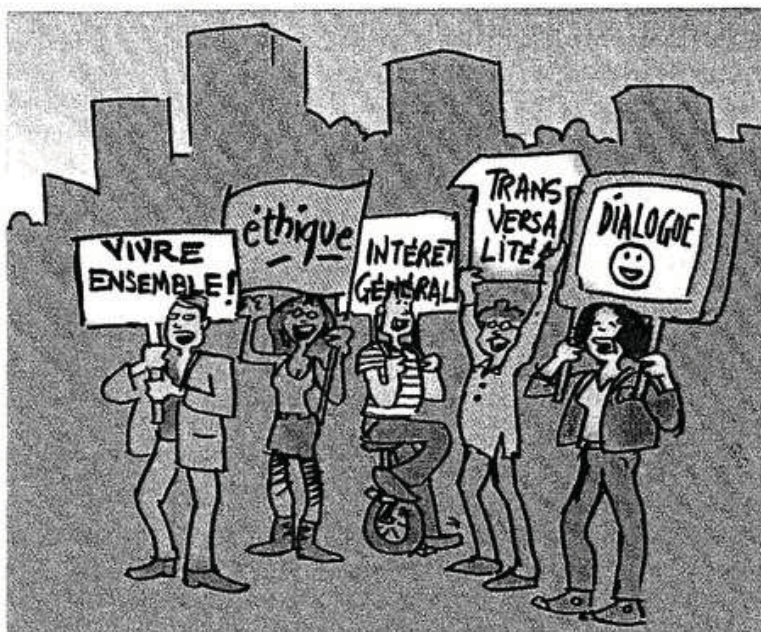
## Bienvenus dans la fonction publique territoriale ?

Les diplômés ont reçu une douche froide en apprenant que l'accès au concours d'ingénieur territorial s'annonçait de plus en plus restreint pour eux. Une difficulté moins anecdotique qu'on ne pourrait le croire.

En 2006, d'après l'OPQU, 55 % des urbanistes qualifiés (400 à l'époque) travaillaient dans le secteur privé, 25 % dans le parapublic, 11 % en collectivités territoriales, 6 % pour l'Etat (2 % autres). La faible part des urbanistes dûment estampillés dans les collectivités locales pose question, alors que les villes et leurs groupements sont concernées au premier chef par le besoin de compétences. Et les récentes incompréhensions avec le CNFPT (Conseil national de la fonction publique territoriale) ne vont pas dans le sens d'une meilleure intégration des jeunes professionnels. Des directions régionales du CNFPT ont en effet décidé de ne plus accepter certains diplômés en urbanisme pour le concours, considérant comme insuffisant le contenu technique et scientifique de leur formation.

Elles appliquent ainsi les textes avec une rigueur inusitée : ce concours est réservé aux architectes, ingénieurs et géomètres-experts, avec une dérogation pour les diplômés de DESS et de master en urbanisme. Pendant longtemps, cette dérogation a été automatiquement accordée aux diplômés des formations reconnues par l'Aperau (Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme). Ce n'est plus le cas, en raison, notamment, de l'afflux des candidatures.

Résultat : un accès barré à certaines fonctions, pour lesquelles les urbanistes semblent pourtant tout à fait à leur place. Et cela au moment même où les embauches se restreignent dans le secteur privé, et sur fond de migration des fonctionnaires de l'Etat (notamment des ingénieurs...) vers les collectivités territoriales. S'ils se rabattent sur le concours d'attaché, les urbanistes savent qu'ils n'occuperont pas les mêmes postes, notamment pas dans les services techniques, et avec un net différentiel de salaire.



En outre, « beaucoup de contractuels sont déjà en poste en collectivité, et on leur refuse le droit d'être titulaire », pointe le délégué général de l'OPQU, Bernard Soubrane.

Amertume chez les urbanistes : « la dernière fois qu'on a laissé faire les ingénieurs, ça a donné les grands ensembles ! », proteste l'un d'eux. Nombreux sont ceux qui pointent le risque de s'enfermer de nouveau dans une culture techniciste pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, à travers notamment la vogue des éco-quartiers hors-sol.

Début juin, sur 850 recours, 350 seulement avaient été traités, débouchant sur une maigre cinquantaine d'avis positifs et 300 avis négatifs. Les présidents d'associations professionnelles se sont émus de cette situation. Francis Cuillier (CFDU/Conseil français des urbanistes) relevait, en mars, dans son courrier à André Rossinot, alors président du CNFPT, que « pour la spécialité d'urbanisme au sein des concours de la filière technique de la fonction territoriale, la complémentarité, au sein de ces parcours de formation, du contenu scientifique et technique et d'un bagage de sciences humaines nécessaire aux métiers de l'urbain paraît nécessaire et équilibrée ». Il pointait le risque d'une « lecture trop rigide des savoirs scientifiques et

techniques requis au regard de cette spécialité ». Jean-Pierre Gautry (SFU/Société française des urbanistes) déplore lui aussi une « lecture restrictive des textes » fondée sur une incompréhension de l'apport des urbanistes dans toutes les strates de la fonction publique territoriale pour « faciliter la prise de décision des élus qui ont besoin, certes, de décisions sectorielles, mais aussi d'une recherche permanente de transversalité ». Quant au président de l'Aperau, Franck Scherrer, il appelle, dans sa lettre aux étudiants en ligne sur le site de l'association, « à la mobilisation de tous face à l'absurdité bureaucratique et aux lobbys rétrogrades », évoquant de possibles recours collectifs devant le tribunal administratif. Il a été entendu, notamment, par les étudiants de l'IUAR d'Aix-en-Provence, qui envisagent ce type d'actions.

A quand une réorganisation des services des collectivités, assortie d'un statut d'« urbaniste territorial » au sein de la FPT ? demandent certains. Au sein de l'OPQU, on souhaite surtout réfléchir, avec les instituts universitaires, sur la mise en place d'enseignements complémentaires qui permettraient de compléter le bagage scientifique et technique des jeunes urbanistes.

(MCV)